



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 8 décembre, 2008

LE PLAN DE RÉFECTION DES ÉCOLES NÉCESSITE DES AJUSTEMENTS

(TORONTO) Dans son Rapport annuel 2008, publié aujourd'hui, le vérificateur général de l'Ontario, Jim McCarter, qualifie d'« excellente initiative » le plan élaboré par la province il y a six ans pour assurer un suivi systématique de l'état de ses 5 000 écoles afin de cerner et de prioriser leurs besoins en réparation et entretien, mais il ajoute que les conseils scolaires n'ont pas toujours dépensé les fonds provinciaux conformément aux lignes directrices du ministère de l'Éducation.

« L'idée d'inspecter chacune des écoles de la province en 2002 et 2003 et de consigner les besoins en immobilisations dans une base de données était bonne, a dit M. McCarter. Nous avons toutefois constaté que la base de données n'était pas mise à jour et que les dépenses des conseils scolaires ne respectaient pas toujours les politiques établies dans le cadre de cette initiative. »

Cette constatation a été faite lors d'une vérification de l'optimisation des ressources portant sur les fonds fournis par le ministère de l'Éducation aux conseils scolaires pour l'entretien et la réfection des écoles. En 2007-2008, le Ministère a versé aux 72 conseils scolaires publics de l'Ontario 383 millions de dollars pour les réparations et rénovations ainsi que 1,7 milliard de dollars pour l'exploitation et l'entretien des écoles.

Le vérificateur a notamment constaté ce qui suit :

- Dans le cadre de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage, le Ministère octroie des subventions pour les réparations urgentes jugées essentielles. Cependant, dans un des trois conseils scolaires visités, le vérificateur a constaté que 2,5 des 2,8 millions de dollars alloués à ces travaux avaient été affectés à des « projets non admissibles ».
- Au lieu d'affecter les fonds mis de côté pour les réparations et rénovations à des projets urgents, un conseil scolaire a consacré 500 000 \$ à des dépenses de fonctionnement courantes et un autre a alloué des millions de dollars à des projets de peinture et d'asphaltage.
- Il est toujours difficile de décider de fermer une école dont l'entretien est devenu trop coûteux. C'est pourquoi le Ministère et les conseils scolaires doivent améliorer le processus suivi pour déterminer si le moment est venu de fermer une école. Le processus en question doit être objectif et proactif et tenir compte des conséquences à long terme de la décision.
- Un conseil scolaire a dérogé à ses propres politiques en achetant des services de plomberie d'une valeur de 3,5 millions de dollars auprès de quatre fournisseurs. Ces services n'ont pas été acquis en régime de concurrence, et de nombreuses factures ont été délibérément fractionnées pour réduire les paiements individuels et éviter ainsi de devoir obtenir des soumissions par écrit auprès de plusieurs fournisseurs. Les montants facturés au conseil étaient d'ailleurs excessifs.

-30-

Renseignements :
Andréa Vanasse/Joel Ruimy
Communications
(416) 327-2336